

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

# le point



n° 315 juillet 2017

Votations cantonales et fédérales  
*24 septembre 2017*

# 6x ou

page 3 : Édito ; pages 4 - 9 : Votations cantonales et fédérales (Nouvel Hôtel judiciaire, Réforme des institutions, Impôt des frontaliers, Prévoyance vieillesse 2020, Sécurité alimentaire) ; pages 10 - 11 : La nouvelle présidence ; page 12 : Agenda

**Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement. Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.**

## L'action du PSN m'intéresse !



Parti socialiste neuchâtelois

- je souhaite adhérer au PSN
- je souhaite recevoir *Le Point*
- je veux en savoir plus

Contact :

Parti socialiste neuchâtelois  
Secrétariat cantonal  
Avenue de la Gare 3  
2000 Neuchâtel

secretariat@psn.ch  
www.psn.ch | 032 721 11 80

Votations cantonales et fédérales  
24 septembre 2017

# 6x OUI

Nouvel Hôtel judiciaire  
Réforme des institutions  
Report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers  
Contre-projet direct à l'initiative « Pour la sécurité alimentaire »  
Hausse de la TVA pour financer l'AVS  
Réforme Prévoyance vieillesse 2020

### IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois  
Responsable : Yann Hulmann  
Mise en page : Gina Morelli  
Relecture : Johanne Lebel Calame  
Avenue de la Gare, 3 CH-2000 Neuchâtel  
032 721 11 80  
secretariat@psn.ch - www.psn.ch  
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel  
Parution : 6 fois par an  
Abonnement annuel : Fr. 30.-  
Abonnement de soutien : Fr. 50.- CCP 20-4219-1

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski (1927-2009)

## ÉDITORIAL

# Ensemble pour avancer

**C**amarades, les défis qui attendent notre parti sont à l'image de ceux qui traversent notre canton : complexes, intenses et déterminants pour l'avenir.

Trois objets cantonaux sont soumis au vote populaire le 24 septembre : la circonscription unique, le nouvel hôtel judiciaire et le report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers. Trois objets pour lesquels nous devons nous rassembler autour de ce qui nous unit : notre appartenance à un même espace, notre volonté d'assurer des conditions dignes du 21<sup>e</sup> siècle à l'exercice de la justice, notre engagement de toujours pour la solidarité, aussi entre collectivités publiques.

J'ai bien conscience que la période que nous vivons est difficile. De nombreux habitants sont sans emploi ; des personnes et des familles se battent chaque mois pour nouer les deux bouts de leur budget. Certaines collectivités publiques ont vu leurs recettes fiscales fondre comme neige au soleil. Le canton affiche des chiffres en rouge vif. Alors oui, dans un tel contexte, nous pouvons comprendre la frilosité, pour ne pas dire l'incompréhension, d'une partie de la population.

C'est là que nous avons des responsabilités. Nous devons résister à la tentation du repli sur soi ; nous devons aller à la rencontre de la population pour expliquer pourquoi ces objets sont porteurs d'avenir pour Neuchâtel.

Le 24 septembre sera la première étape cruciale de la nouvelle législature. Mais d'autres sujets tout aussi importants nous attendent dans les mois à venir.

L'équipe de présidence élue le 10 juin est prête à relever ces défis avec vous. Prête à venir dialoguer et débattre dans les sections, à aller à la rencontre de la population dans la rue et sur les stands.

En tant que nouvelle présidente du PSN, je vous fais une seule promesse : celle de m'engager avec conviction pour avancer ensemble.



**Florence Nater**  
Présidente du  
Parti socialiste neuchâtelois

**Oui** au Nouvel Hôtel judiciaire

# Un investissement justifié

**U**ne fois de plus, le canton essaie d'avancer et quelques personnes, n'écouterant que leurs intérêts propres, s'ingénient à torpiller les solutions proposées. Parfait exemple, le référendum contre le Nouvel Hôtel judiciaire. Alors que le Grand Conseil a accepté le projet à 91 voix contre 18, une confrérie d'empêcheurs d'avancer n'a éprouvé aucun scrupule à bricoler une liste d'arguments qu'il faut tout de suite démentir.

Réunir le tribunal d'instance et le ministère public en un seul lieu n'a rien d'incongru. Le Jura travaille actuellement dans cette configuration, sans problème particulier. Quoi qu'en disent les référendaires, qui devraient se renseigner! À Neuchâtel, privilégiant l'apaisement, le Grand Conseil a demandé au Conseil d'État de séparer l'entrée du Tribunal d'instance de celle du Ministère public.

Les opposants auraient besoin d'une remise à niveau de leurs connaissances en finances. En effet, un investissement comme le NHOJ repose sur un emprunt, remboursable sur plusieurs années, dont seuls les intérêts et amortissements entrent comme charges annuelles dans le budget de l'État – pas la totalité de la somme engagée, comme ils le prétendent. Et même si ces charges s'additionneront aux frais d'entretien et de chauffage, les revenus (location de surfaces et parking) et les économies réalisées sur les locations induiront une diminution des dépenses totales par rapport à aujourd'hui. De plus, chacun en convient, notre canton a besoin d'investir et les taux hypothécaires sont au plus bas.

Sur un point, l'état des locaux actuels, les avis se rejoignent. Du moins partiellement. Défenseurs et détracteurs du NHOJ s'accordent sur la nécessité de rectifier une situation peu propice à une justice de qualité et surtout indigne des victimes. Entre vétusté et exigüité, sans confidentialité ni sécurité convenable, il est nécessaire pour ne pas dire urgent d'agir. Le canton n'étant pas propriétaire des locaux actuels, sa marge de manœuvre est très mince voire inexistante. De plus, la fin de certains baux est annoncée. Comment les opposants peuvent-ils faire fi de cette évidence?

Enfin, le projet, à la fois proche d'une gare principale et doté d'un parking, est parfaitement cohérent en termes d'accessibilité. Il valorise une friche ferroviaire. Il confirmera le choix qu'ont fait les Neuchâtelois-e-s avec la stratégie énergétique 2050, par la construction d'un bâtiment aux normes énergétiques strictes. Et donc source d'économies à moyen terme.

La population ne sera pas dupe d'une confrérie d'empêcheurs, elle verra la cohérence du projet et votera oui!



**Martine Docourt**  
Députée

**Oui** à la réforme des institutions

# Des institutions ancrées dans la réalité d'aujourd'hui, pour demain

**L**e 24 septembre, nous devons voter une première réforme des institutions politiques, dont l'élément central est la suppression des districts et la création d'une circonscription unique pour le Grand Conseil.

C'est une avancée démocratique majeure : alors que jusqu'ici, les citoyennes et citoyens sont cantonnés aux candidats d'une région, ils pourront voter pour l'entier du Grand Conseil. Fini l'injustice de voir des citoyens élire moins de 10% ou plus de 30% du Parlement, selon l'endroit où ils habitent!

## Une question de représentativité

La question est avant tout pragmatique. Un Altaripien se sentira-t-il mieux représenté par un député de Lignièrès que de Peseux? Un Valanginois par quelqu'un du Pâquier que de Neuchâtel, avec qui il a presque fusionné? Un Brévinier mieux défendu par un Loclois que par un Vallonnier? Il faut cesser de croire que les élus représentent en premier lieu leur région, leur commune, leur quartier, leur rue ou encore pire, leur intérêt personnel.

Nos habitudes ont changé. On habite dans une commune, travaille dans une autre, fait du sport dans une troisième, passe son temps libre ailleurs, parfois dans quatre districts différents. Les districts ont perdu leur sens.

## Une réforme d'opportunistes? Pas pour nous

D'aucuns nous accusent d'opportunisme électoral. Pourtant, ce sont les petits partis qui y gagneront. Ni le POP à Boudry, ni les Vert'libéraux à La Chaux-de-Fonds en 2017, ni les Verts en 2013 au Vallon n'ont obtenu de siège, malgré un nombre élevé de voix (plusieurs pourcents). Ces voix perdues reflétaient la volonté populaire. L'addition des voix sur tout le territoire permettra de donner la parole aux petits partis et de respecter le choix du peuple.

**La réforme ne veut pas gommer les différences, mais faire vivre ensemble les habitants du Haut, du Bas, du Milieu et des Côtés, donner à chacun une voix égale dans un Canton plus uni pour demain!**

## LA VOTATION PORTE SUR DEUX MODIFICATIONS DE LA CONSTITUTION

- Création d'une seule circonscription électorale pour le Grand Conseil (comme déjà pour le Conseil d'État et les Chambres fédérales). Tous les citoyens auront autant de voix qu'il y a de députés (100). Un nombre significatif de sièges par région est garanti.
- Diminution du nombre de députés de 115 à 100 (chiffre issu d'un compromis entre les partis).

Les autres modifications prévues au niveau de la loi entreront en vigueur si le volet constitutionnel est accepté : suppression du quorum (actuellement 10%) et des apparentements.



**Baptiste Hunkeler**  
Député

**Oui** au report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers

# Un report réfléchi, dans la solidarité, pour l'équilibre !

**N**otre région crée les richesses du pays, grâce à ses produits d'exportation, mais sa situation financière est difficile, car une bonne partie de ces richesses et des revenus induits lui échappent. Cette phrase, qui définit le « paradoxe neuchâtelois », on l'entend souvent, sur fond de réforme de l'État et de basse conjoncture. Elle s'applique toutefois aussi, très directement, à nos communes industrielles.

L'impôt sur les frontaliers est un cas typique. Accepter le report, ce n'est pas refuser le partage, c'est le coordonner avec une réforme plus large et s'abstenir d'empirer un creux conjoncturel. Une mesure réfléchie, donc.

Du lac aux crêtes, les activités sont variées, les ressources et les charges aussi. Maintenir l'équilibre au sein de notre canton exige de dégager et maintenir un consensus autour de la répartition des tâches et des moyens, entre communes et avec l'État. L'effort de solidarité dans la complémentarité donne ainsi lieu à un chantier quasi permanent. Pour des équilibres subtils, souvent perfectibles, toujours menacés, car soumis à l'évolution de la fiscalité et aux influences extérieures.

En Suisse, l'impôt sur le revenu est prélevé dans la commune de domicile, les pendulaires ne sont pas imposés sur leur lieu de travail. Les frontaliers sont une exception : une part de l'impôt perçu en France est ristournée là où se trouve l'emploi. Marginal quand la péréquation a été introduite, ce revenu a fortement augmenté, d'où la décision de l'inclure dans les recettes à répartir.

En décembre 2015, vu la dégradation de la conjoncture, le Grand Conseil retarde néanmoins cette harmonisation. En 2016, face à la crise, six communes frontalières (La Chaux-de-Fonds, La Côte-aux-Fées, Le Locle, Les Brenets, Les Verrières, Val-de-Travers) lancent un cri d'alarme. Le groupe socialiste dépose, de son côté, le projet de loi 16.165 pour lier le dossier à la future nouvelle péréquation des charges. La commission Péréquation travaille dans l'urgence. Début 2017, le Grand Conseil accepte finalement le report, dans la formulation socialiste. Le signal est clair, la réforme doit être plus large. Pas question d'empirer le creux conjoncturel.

**Le 24 septembre, votons un OUI solidaire, pour le canton et toutes ses régions !**



**Johanne Lebel Calame**  
Députée

## PÉRÉQUATIONS ET RÉPARTITIONS (dates d'entrée en vigueur)

- 2001** Nouvelle péréquation intercommunale
- 2005** 2<sup>e</sup> désenchevêtrement des tâches canton-communes (santé, secondaire 2), bascule fiscale
- 2006** Péréquation verticale
- 2014** Redistribution entre communes de l'impôt communal sur les personnes morales
- 2014** Harmonisation État-communes des clés de répartition des impôts
- 2014** Postulat socialiste Pour une compensation des charges structurelles repensée
- 2015** Nouvelle péréquation des ressources
- 2015** Harmonisation État-communes (facture sociale), bascule fiscale (police)
- 2017** Nouvelle répartition du pot commun transports publics

Un **oui** qui s'impose mais nous laisse sur notre faim

# Pour la sécurité alimentaire

**E**n juillet 2014, l'Union suisse des paysans (USP) a déposé une initiative populaire qui avait pour but de favoriser la production agricole indigène en luttant contre la diminution des terres agricoles et en garantissant une sécurité juridique pour les agriculteurs. Toutefois, ces revendications sont dans une large mesure déjà présentes dans notre Constitution. En outre, la formulation extrêmement vague du texte n'aurait pu conduire qu'à de l'instabilité et à des incertitudes pour le monde agricole helvétique.

Au vu de ces faiblesses mais aussi de l'importance du thème de la sécurité alimentaire – et de sa popularité auprès de la population –, le Parlement a décidé de lui opposer un contre-projet direct. Celui-ci se base toujours sur l'idée de préservation des terres agricoles, mais y greffe les principes d'une utilisation adéquate des ressources et d'une production adaptée aux conditions locales. De plus, la définition de la sécurité alimentaire ne se borne plus à la seule agriculture indigène mais prend les importations et le secteur agroalimentaire en compte. Satisfaite du texte, l'USP a choisi de retirer son initiative.

Ce contre-projet, largement déclaratif et quelque peu redondant avec les bases légales actuelles, ne constitue pas une révolution. Néanmoins, il a le mérite de traiter le thème de la sécurité alimentaire dans une perspective globale. De même, il ancre dans la Constitution l'importance d'un usage durable des ressources et d'une production agricole indigène pérenne et adaptée aux spécificités de chaque région. Ce nouvel article, plus précis que l'initiative, a recueilli un large consensus au Parlement.

Notre approvisionnement alimentaire est une question brûlante – en témoignent les deux autres initiatives lancées par les Verts et Uiterre sur la question. En effet, l'agriculture apporte une plus-value non négligeable pour notre pays, tant d'un point de vue économique ou environnemental que pour l'aménagement du territoire. La préservation de nos surfaces agricoles est donc cruciale, car elle permet une alimentation locale et écologique. De surcroît, nos agriculteurs doivent pouvoir exercer leur métier dans de bonnes conditions, sans pressions excessives pour plus de rentabilité. Le contre-projet à l'initiative pour la sécurité alimentaire est donc un pas dans la bonne direction, même si beaucoup reste à faire pour répondre aux multiples défis auxquels notre agriculture est confrontée.

**Tristan Robert**  
Secrétaire général JSN



**Oui** à Prévoyance vieillesse 2020

# Une réforme indispensable

**P**révoyance vieillesse 2020 (PV 2020) est un compromis qui inclut un élément particulièrement douloureux: le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Or l'inégalité salariale au détriment des femmes est encore d'environ 19%. Cependant, refuser PV 2020 ne changerait rien à cette situation scandaleuse, contre laquelle nous luttons depuis longtemps et que nous continuerons à combattre. Malgré ce point négatif, le groupe socialiste des Chambres fédérales a soutenu le projet résolument, car il comporte des avancées sociales appréciables et, condition indispensable, il préserve le niveau des rentes.

PV 2020 renforce le 1<sup>er</sup> pilier (AVS) par rapport au 2<sup>e</sup> (LPP, prévoyance professionnelle). Cela s'inscrit parfaitement dans la ligne du PS, car l'AVS est beaucoup plus sociale et son financement est solidaire, avec des cotisations non plafonnées.

Renforcer l'AVS est fondamental, notamment pour les femmes. Voici quelques chiffres: l'AVS représente 65% du revenu global des rentières, 42% de celui des rentiers. C'est la seule ressource de 4 retraitées sur 10. Les femmes touchent plus de la moitié des rentes AVS, alors qu'elles versent environ un tiers des cotisations. Les rentes LPP des hommes sont, en moyenne, de 63% supérieures à celles des femmes! Si l'on veut comprendre ces écarts, il faut constater que les femmes sont 60% à travailler à temps partiel, qu'elles occupent deux tiers des postes payés moins de CHF 4000 par mois et que la moitié d'entre elles gagnent moins de CHF 55 000 par an.

PV 2020 renforcera la couverture LPP des personnes à bas revenu et à temps partiel. La catégorie de salaires concernée (CHF 21 500-55 000) compte deux tiers de femmes. La baisse du taux de conversion LPP de 6,8% à 6% est liée aux marchés financiers et à la démographie. Pour la compenser, le projet prévoit la première augmentation des nouvelles rentes AVS depuis 42 ans: CHF 840 par an au minimum, entre CHF 1680 et CHF 2712 pour les couples. Cela profitera en particulier aux 500 000 femmes actives assurées uniquement dans l'AVS.

En outre, la flexibilisation de la retraite sera enfin concrétisée et permettra de percevoir une partie de la rente tout en exerçant une activité à temps partiel. Les personnes ayant un revenu annuel jusqu'à CHF 39 000 pourront anticiper leur retraite d'un an sans perte de rente.

Le financement prévu inclut une hausse de 0,6 point de pourcentage de la TVA, dont 0,3 point prélevé actuellement pour l'AI, et une hausse de 0,3 point des cotisations AVS, dont la moitié à charge des employeurs.

Il faut relever que nous nous sommes opposés avec succès à l'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans et à la suppression de l'indexation des rentes; nous avons aussi réussi à préserver les rentes des enfants et des veuves.



Il n'y a pas de plan B! La droite s'est opposée vivement à PV 2020, parce qu'elle veut favoriser le 2<sup>e</sup> pilier et affaiblir l'AVS. En cas de refus, la situation financière de l'AVS, déjà inquiétante, se péjorera. La majorité de droite du Parlement proposera alors de nouveaux durcissements tels que la retraite des femmes à 65 ans puis pour tous à 67 ans, la fin de l'indexation, la suppression des rentes de veuves, la baisse des rentes d'enfants, une baisse encore plus massive du taux de conversion, une hausse massive des cotisations LPP. Certaines de ces mesures toucheraient les personnes déjà retraitées, qui sont donc aussi concernées.

**Comme les 75% de socialistes neuchâtelois-es qui ont dit oui à la réforme lors du vote général du PSS, je vous demande de voter oui le 24 septembre.**



**Didier Berberat**  
Conseiller aux États

# LA NOUVELLE PRÉSIDENTE



**Florence Nater**  
Conseillère communale,  
députée

## J'ai emporté dans mes bagages...

**Dans ma valise,** je me réjouis de retrouver toujours les racines de mon engagement politique : mon métier d'assistante sociale. Cette profession, je l'ai pratiquée de façon très classique de nombreuses années en accompagnant individuellement des personnes fragilisées par la vie. C'est à elles que je dois cette volonté d'agir sur le système pour que chacune et chacun ait droit aux mêmes chances. Depuis une quinzaine d'années, je travaille en milieu associatif dans le domaine de la santé mentale, en renouant avec une partie plus militante du travail social. Aujourd'hui au sein d'une organisation romande, je pilote des projets et j'accompagne des groupes, notamment dans le but de défendre les intérêts et droits des personnes atteintes dans leur santé psychique.

C'est aussi précieux pour moi aujourd'hui de pouvoir compter sur mes cinq années au Conseil communal de Bevaix, une expérience qui m'a permis de sortir de mes zones de confort. Ainsi je me suis confrontée à d'autres champs d'action comme les travaux publics, la gestion des déchets, l'acheminement de l'eau potable ou encore les forêts. Une expérience politique complétée par une première législature au Grand Conseil, à laquelle j'ai goûté avec un vif intérêt mais aussi avec la conscience des responsabilités.

Enfin, ils sont dans ma vie et dans mon cœur ...mon compagnon et nos deux filles. Tous trois sont les partenaires incontournables de mon engagement et je leur en suis reconnaissante.

# La passion.

**E**n deux ans au poste de vice-président, j'ai vécu de l'intérieur de nombreuses campagnes menées par le PSN. En particulier, deux échéances électorales majeures ont pris place durant cette période : les communales et les cantonales. Le bilan de ces élections est comparable pour notre parti.

Le verre à moitié plein : bien loin des débâcles annoncées par les commentateurs politiques et de ce que l'on peut observer dans des pays voisins, notre influence déterminante sur la scène politique ne faiblit pas et notre capacité à proposer des candidats fédérateurs est confirmée. De plus, nous avons su dépasser les tensions qui existent parfois au sein de notre parti pour continuer à proposer à la population un discours clair et constructif. Le verre à moitié vide : si la chute en pourcentage de voix exprimées n'est pas catastrophique (environ 3 % aux cantonales), elle s'inscrit dans la tendance à la baisse que le PSN subit depuis un certain temps.

Ce constat quelque peu amer doit guider l'action de la présidence et de l'ensemble de nos forces pour les prochaines années. Quels que soient les moyens utilisés, initiative populaire ou campagne de recrutement par exemple, nous devons dès aujourd'hui œuvrer à rendre notre engagement quotidien plus visible et convaincant. Je remercie les camarades qui m'ont renouvelé leur confiance en me réélisant à la vice-présidence et me réjouis de collaborer avec la nouvelle équipe à la tête du PSN et le secrétariat pour relever les nombreux défis à venir !

**Si un mot** traduit mon engagement, c'est celui-là. Sinon comment devenir vice-président dans un contexte aussi difficile ? Il faut de l'envie, de l'attachement, de l'intérêt, du rêve, voire un brin de folie. Car la politique exige de s'y intéresser au point de vouloir se battre pour réaliser ce qui semble irréalisable. Et si on le fait sur la base des valeurs socialistes, travailler pour un monde meilleur devient alors exaltant.

C'est dans cet état d'esprit que je m'implique politiquement et associativement depuis plus de dix ans. Membre de plusieurs associations, j'ai intégré les JSN et je suis devenu secrétaire du Parti socialiste de La Chaux-de-Fonds, puis des Montagnes neuchâteloises. Je fais partie du Parlement chaux-de-fonnier et de plusieurs commissions, dont celle des finances. L'associatif étant l'expression parfaite de la démocratie, j'ai aidé des groupements à se constituer et à œuvrer pour le bien commun. La FéNeCi en est un exemple.

Car le seul moyen de vivre ensemble est d'intégrer toutes les couches de la population dans un projet collectif et unificateur, par le consensus et la cohésion. La confiance alors établie permet de lever les barrières et de progresser.

Cette vision doit s'appliquer à notre canton, de manière à résoudre les problématiques actuelles. Les défis sont nombreux et les enjeux cruciaux, mais j'ai la conviction que nous parviendrons ensemble à les relever, avec notre sens aigu des responsabilités.



**Antoine de Montmollin**  
Député



**Oguzhan Can**  
Conseiller général

# agenda.

## Commission École et formation

**17 août** – 19h 15

Secrétariat cantonal, Neuchâtel

## Commission Affaires sociales

**21 août** – 12h 15

Secrétariat cantonal

## Séance de préparation du groupe GC

**24 août** – 19h 30

Rest. de l'Union, Fontainemelon

## Séance de préparation du groupe GC

**31 août** – 19h 30

Rest. de l'Union, Fontainemelon

## Congrès PSN

**8 septembre** – dès 19h

## Séance de préparation du groupe GC

**14 septembre** – 19h 30

Rest. de l'Union, Fontainemelon

## Séance de préparation du groupe GC

**21 septembre** – 19h 30

Rest. de l'Union, Fontainemelon

## Assemblée des délégué-e-s PSS

**14 octobre**

Votre agenda en ligne sur [www.psn.ch](http://www.psn.ch)

JAB  
2000 Neuchâtel

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois



# le point

315 juillet 2017

**oui**  
**AU NOUVEL**  
**HÔTEL JUDICIAIRE**

**RESPECT DES VICTIMES**

**COÛTS CONTRÔLÉS**

**SÉCURITÉ RENFORCÉE**

**VOTATION CANTONALE**  
24 septembre 2017